



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 121078

Texte de la question

M. Joël Sarlot appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les modalités d'application du dispositif de majoration de durée d'assurance accordant un trimestre pour chaque période d'éducation de trente mois au titre de laquelle l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et son complément ont été attribués et versés, ce dans la limite de huit trimestres par enfant. Il souhaite connaître dans quel délai sera publié le décret relatif au choix de l'organisme retenu pour instruire la demande dans le cas d'une personne ayant cotisé au cours de sa vie professionnelle à deux caisses différentes.

Données clés

Auteur : [M. Joël Sarlot](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121078

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3080